



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU GRAND NARBONNE, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Le Conseil Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, régulièrement convoqué, **s'est réuni** en la **Chambre de Commerce et d'Industrie de Narbonne**, sous la présidence de M. Jacques BASCOU

Séance publique du 28 SEPTEMBRE 2017 à 18h00	Date de convocation : 21 septembre 2017
---	--

Délibération
N°C2017-181

Membres en exercice :	79
Votants :	62
Suffrages exprimés :	62
Pour :	62
Contre :	0
Abstention :	0

SECRETAIRE DE SEANCE : Jacques POCIELLO

PRESENTS : Yamina ABED, Didier ALDEBERT, Jacques BASCOU, Yves BASTIE, Marie BAT, Xavier BELART, Emma BELLOTTI-LASCOMBES, Jacques BLAYA, Catherine BOSSIS, Didier BOUSQUET, Alain BOUTON, Roger BRUNEL, Jean-Paul CESAR, Claude CODORNIOU, Didier CODORNIOU, Georges COMBES, Robert DEJEAN, Marie-Christine DELRIEU, Bernard DEVIC, Christian DURAND, Viviane DURAND, Lydie FAURE, Serge FUSTER, Marie-Noëlle GARBAY, Hélène GIMON, Catherine GOUIRY, Janine GROSBARD ST-LOUP, Guillaume HERAS, Joël HERNANDEZ, Isabelle HERPE, Michel JAMMES, Jean-Claude JULES, Gérard KERFYSER, Louis LABATUT, Aimé LAFFON, Serge LALLEMAND, Tristan LAMY, Christian LAPALU, Gilles LAUR, Lydie LOIS, Bertrand MALQUIER, Henri MARTIN, Fabienne MARTINAGE, Eric MELLET, Jean-Michel MONIER, Didier MOULY, Carmen MOUTOT, Jean-Marie ORRIT, Marc ORTIZ, Gaëlle PAVAN, Yves PENET, Jacques POCIELLO, Michel PY, Evelyne RAPINAT, Jean-Luc RIVEL, Edouard ROCHER, Evelyne ROUFFIA, Nicolas SAINTE-CLUQUE, Hélène SANDRAGNE, Jeanne-Maryse SEGUI, Guy SIE, Céline SORIANO, Marie-Christine THERON-CHET, Marcel TUBAU, Magali VERGNES

<u>EXCUSES</u> : Sylvie ALAUX, Cyrielle BOUISSET, Martine CADENA, Gérard CRIBAILLET, Ophélie LE BERRE, Dominique MARTIN-LAVAL, Sandrine MONTAGNE, Caroline OLIVAS-GUISSET, Jacques PAIRO, Éric PARRA, Jean-Marc PEREA, Gérard SCHIVARDI, Zohra TEGGOUR, Alain VICO <u>EXCUSES EN COURS DE SEANCE</u> : Yamina ABED, Catherine BOSSIS, Evelyne RAPINAT (jusqu'à la délibération N°C2017-193)	<u>EXCUSES AVEC PROCURATION</u> : Emma BELLOTTI-LASCOMBES, Alain BOUTON, Jean-Paul CESAR, Didier CODORNIOU, Joël HERNANDEZ, Serge LALLEMAND, Gilles LAUR, Bertrand MALQUIER, Jean-Michel MONIER, Didier MOULY, Gaëlle PAVAN, Nicolas SAINTE-CLUQUE, Hélène SANDRAGNE, Céline SORIANO, Magali VERGNES <u>PROCURATIONS EN COURS DE SEANCE</u> : Evelyne RAPINAT (à partir de la délibération N°C2017-194)
--	--

Nomenclature Etat : Institutions et vie politique – Désignation de représentants

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE - **Désignation d'un délégué** du Conseil **Communautaire au Conseil d'Administration** de la SEM ALENIS

Le Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, est actionnaire de la SEM ALENIS et, à ce titre, conformément à l'article L.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, dispose de sept postes d'administrateurs sur les dix-huit que comporte le conseil d'administration.

Par délibération N°C-101/2014 en date du 12 Mai 2014 et N°C-94/2016 en date 30 juin 2016, le Conseil Communautaire avait procédé à la désignation de ses représentants.

Il convient aujourd'hui de remplacer Monsieur Didier CODORNIUOU démissionnaire.

Monsieur le Président propose la candidature de Monsieur Jacques BLAYA.

Il fait appel à d'autres candidatures.

Aucun Conseiller ne se porte candidat.

Les conditions de désignation sont rappelées :

- L'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination, le vote a lieu à bulletin secret.

Dans ce cas, si aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue après deux tours de scrutin secret, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative ; à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé.

- L'article L.2121-21 précise que le Conseil Communautaire peut toutefois décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

- Par ailleurs, ledit article indique que « si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il est donné lecture par le maire ».

- Par application de l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'article L.2121-21 est transposable au fonctionnement des EPCI.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-21 et L.5211-1,

A l'unanimité, le Conseil décide :

- De désigner Monsieur Jacques BLAYA comme administrateur d'ALENIS en remplacement de Monsieur Didier CODORNIUOU,

- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document administratif, technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Délibération certifiée
exécutoire compte
tenu de sa
transmission en
Sous-Préfecture
le : 10/10/2017
et de sa publication
le : 10/10/2017

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus

Copie certifiée conforme,

Le Président,

Jacques BASCOU

